



Doc. 14837
10 avril 2019

Situation des migrants et des réfugiés dans les îles grecques: il faut redoubler d'efforts

Amendement¹ n° 12

Mme Emine Nur GÜNAY, Turquie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Akif Çağatay KILIÇ, Turquie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
Mme Serap YAŞAR, Turquie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Mustafa YENEROĞLU, Turquie, Groupe des démocrates libres
M. Kamil AYDIN, Turquie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 9.1.2, insérer les mots suivants:

« , tout en reconnaissant qu'il est impossible de renvoyer les demandeurs d'asile de Grèce continentale vers la Turquie et que l'accord du 18 mars concerne uniquement les renvois depuis les îles de la mer Égée ».

Note explicative

Notre pays accepte les migrants en situation irrégulière remis par les autorités grecques des îles de la mer Égée dans le cadre de l'accord du 18 mars. Mais cet accord ne concerne pas la Grèce continentale.

Déposé par:

GÜNAY Emine Nur, Turquie, NI
AYDIN Kamil, Turquie, NI
KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, NI
YAŞAR Serap, Turquie, NI
YENEROĞLU Mustafa, Turquie, GDL

1. 2019 - Deuxième partie de session

